

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 12 février 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JF. MARY - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - S. JEAN - W. BIGNON - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : M. LEFEVRE par L. FABRE - M. GROSSO par J. LAFAGE - JC. ARAGON par M. ROUVIER - S. SENEGA-SANCHEZ par N. SEDKI - S. BERBEZIER par M. IBARS

Absents : C. CARRIE-MAHMOUKI - F. PEREZ

1. Subvention CCAS 2020

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'actions sociales, il convient d'attribuer pour l'année 2020 une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de 87.000 €.

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 87.000 € au CCAS prévu au BP 2020.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 87.000 € au CCAS prévu au BP 2020.




**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le 1^{er} Adjoint

Marc Rouvier